



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)

Crédit : 5'000'000 francs

Année : 2024

Objet : Contribution humanitaire d'urgence en faveur de Médecins Sans Frontières Suisse pour soutenir les populations victimes du conflit au Soudan

Programme(s) : A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Nature(s) : 36

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Depuis le 15 avril 2023, le Soudan connaît un conflit d'une ampleur sans précédent. Le pays a connu des crises successives mais jamais de combats d'une telle envergure. Les affrontements entre les Forces Armées Soudanaises et les Forces paramilitaires touchent l'ensemble du pays et les conséquences humanitaires qui en découlent sont catastrophiques.

Face à l'ampleur de la crise humanitaire au Soudan, il est proposé de contribuer à hauteur de 5 000 000 de francs à l'appel d'urgence de Médecins Sans Frontières Suisse pour ses activités dans le pays. MSF Suisse, qui est déjà au bénéfice d'une convention pluriannuelle avec le canton, est un partenaire fiable et qui opère depuis de nombreuses années au Soudan. Dès lors, en raison de son accès privilégié et de sa bonne couverture opérationnelle au Soudan, MSF est en mesure de pouvoir répondre aux nombreux besoins humanitaires générés par cette crise – contrairement à d'autres organisations humanitaires qui opèrent dans les camps de réfugiés hors du pays.

Alors même qu'elle joue un rôle critique au Soudan, MSF peine à faire financer ses opérations humanitaires. Par souci d'indépendance, MSF n'accepte pas de contributions de la part des États, sauf rares exceptions, et se repose largement sur les dons privés et des fonds institutionnels publics. Dans le but de l'aider à poursuivre ses activités au Soudan, MSF Suisse sollicite un crédit extraordinaire de la part du Conseil d'Etat. Cette contribution permettrait notamment à MSF Suisse de fournir une aide médicale aux populations affectées par le conflit au Soudan.

Plus concrètement, en tant qu'organisation médicale humanitaire, MSF entend réduire les taux de maladie et de mortalité parmi les populations touchées par le conflit dans la région du Nil oriental, au nord de Khartoum, et à El Geneina au Darfour, au Soudan. MSF entend également garantir l'accès à des soins de qualité et d'approvisionnement d'eau pour les réfugiés soudanais d'Adré et du camp d'Aboutengué et améliorer leurs conditions de vie.

Conseil d'Etat :



21 août 2024

La chancelière d'Etat

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 04.09.2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : <u>J. Bartschi</u>